

La responsabilité des dirigeants associatifs

Il ne s'agira pas de se transformer en juriste des associations, mais d'être bien au fait de ses responsabilités en tant que dirigeant associatif, salarié ou bénévole.
L'inscription en binôme salarié/bénévole est recommandée.



Objectifs et compétences visées

- Connaître les risques encourus par les dirigeants associatifs pour mieux les maîtriser et s'en protéger
- Rechercher un juste équilibre dans la répartition des pouvoirs entre les dirigeants bénévoles et salariés

👤 Publics

Dirigeants de structures associatives, salariés et bénévoles

📋 Pré-requis

Cette formation ne nécessite pas de pré-requis

🕒 Durée

1 jour, soit 7 heures – En présentiel

📅 Dates

- 14 mars 2018 / Paris
- 13 mars 2019 / Paris

Formation pouvant être organisée en Région, en inter ou en intra dans votre structure

👥 Nombre de participants

7 à 12 personnes

💰 Prix de la formation

En inter : 300 € pour les salariés et 100 € pour les bénévoles dans la limite des places disponibles

En intra : tarif de groupe, nous consulter



Programme détaillé

Tour d'horizon des responsabilités pour sensibiliser sur les risques

Notions de base et typologie – distinction entre responsabilité civile et pénale / de la personne morale et du dirigeant associatif

Responsabilité de l'association en tant que personne morale

- Responsabilité civile : responsabilité contractuelle envers les membres, responsabilité contractuelle envers les tiers, responsabilité délictuelle envers les tiers
- Responsabilité pénale de l'association
 - Infraction commise pour le compte de l'association
 - Poursuite de l'association, peines encourues...

Responsabilité des dirigeants de l'association

- Définition d'un dirigeant de droit / d'un dirigeant de fait



Méthode pédagogique

- Alternance d'apports théoriques et pratiques issus de l'expérience des participants
- Articles et textes de références

☑ Validation et évaluation tout au long de la formation : quiz, synthèse orale et reformulation, mises en situation, plan d'action personnalisé... Une attestation de fin de formation sera remise à chaque participant.

Juridique



- Responsabilité civile du dirigeant
- Responsabilité pénale du dirigeant
 - Les différentes infractions liées au fonctionnement en matière sociale, dans le cadre d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, en matière fiscale...
- Focus sur la responsabilité liée à la fonction employeur et aux délégations de pouvoirs
 - Sources juridiques de la délégation
 - Présentation de modèles de délégation
 - Méthode de structuration des délégations par tâches sur trois horizons : stratégique, tactique et opérationnel
- Focus sur la nécessité d'une assurance adaptée aux activités de l'association
 - Assurance des activités, assurance des dirigeants, assurance des locaux, assurance des véhicules, assurance des bénévoles

Idée parcours

Modules complémentaires :

114 Choix, conclusion et rupture des contrats de travail

118 Maîtriser le rôle et le fonctionnement des instances représentatives du personnel

